

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE au 31/12/2020	EXERCICE N 2020	EXERCICE N-1 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
COTISATIONS	96,00	56,00
Ventes de prestations de services	935 537,67	1 045 615,99
VENTES DE BIENS ET SERVICES	935 537,67	1 045 615,99
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	26 454,03	4 617,28
AUTRES PRODUITS		2 451,08
TOTAL I	962 087,70	1 052 740,35
CHARGES D'EXPLOITATION		
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	184 939,54	219 752,35
IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	21 291,82	25 488,87
SALAIRES ET TRAITEMENTS	412 411,01	435 144,34
CHARGES SOCIALES	138 383,66	148 288,88
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	3 170,74	4 610,70
DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 674,50	4 113,03
AUTRES CHARGES	140 163,06	181 870,87
TOTAL II	921 034,33	1 019 269,04
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	41 053,37	33 471,31
PRODUITS FINANCIERS		
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	862,59	1 403,04
TOTAL III	862,59	1 403,04
CHARGES FINANCIERES		
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		11,17
TOTAL IV		11,17
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	862,59	1 391,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION	3 110,76	5 350,77
TOTAL V	3 110,76	5 350,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	343,80	4 559,95
TOTAL VI	343,80	4 559,95
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 766,96	790,82
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES		
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES	209,00	340,00
TOTAL VIII	209,00	340,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-209,00	-340,00
Total des produits (I+III+V)	966 061,05	1 059 494,16
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	921 587,13	1 024 180,16
5- EXCEDENT OU DEFICIT	44 473,92	35 314,00

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

16700 RUFFEC

BILAN ACTIF au 31/12/2020	EXERCICE N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2020	NET 2019
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,	11 208,00	11 208,00		
Autres immobilisations incorporelles				2 226,25
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel et outillage	5 298,97	5 298,97		
Autres immobilisations corporelles	28 214,69	25 593,15	2 621,54	1 809,01
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	2 020,00		2 020,00	2 000,00
TOTAL I	46 741,66	42 100,12	4 641,54	6 035,26
ACTIF CIRCULANT				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				424,30
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	76 035,60	1 051,36	74 984,24	161 292,94
AUTRES CREANCES	297 208,08		297 208,08	162 069,39
DISPONIBILITES	269 386,97		269 386,97	335 912,10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 525,40		3 525,40	11 128,13
TOTAL II	646 156,05	1 051,36	645 104,69	670 826,86
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	692 897,71	43 151,48	649 746,23	676 862,12

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/12/2020	EXERCICE N 2020	EXERCICE N-1 2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires sans droit de reprise	94 136,23	94 136,23
Fonds propres complémentaires sans droit de repris	11 482,40	11 482,40
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	105 618,63	105 618,63
Réserves pour projet de l'entité	157 972,55	157 972,55
RÉSERVES	157 972,55	157 972,55
REPORT À NOUVEAU	79 205,03	43 891,03
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	44 473,92	35 314,00
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	387 270,13	342 796,21
TOTAL I	387 270,13	342 796,21
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES	19 148,67	26 039,03
PROVISIONS POUR CHARGES	1 525,83	
TOTAL III	20 674,50	26 039,03
DETTES		
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	320,00	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	164 742,26	222 777,50
DETTES FISCALES ET SOCIALES	38 065,67	48 912,38
AUTRES DETTES	13 745,45	11 408,78
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	24 928,22	24 928,22
TOTAL IV	241 801,60	308 026,88
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	649 746,23	676 862,12

1 Dont à plus d'un an

2 Dont à moins d'un an

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2020

299 - CENTRE DE FORMATION FARE 16

16 - RUFFEC

I	INFORMATIONS GENERALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au 31/12/2020 font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 649 746.23

Contre 676 862.12 au 31/12/2019

Excédent Global 2020 : 44 473.92

Contre un Excédent de 35 314.00 en 2019

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

I. INFORMATIONS GENERALES :

1) Faits majeurs de l'exercice :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

Le centre de formation FARE 16 n'a pas eu recours au chômage partiel.

Concernant l'impact sur l'activité du centre de formation FARE 16, vous trouverez ci-après le fonctionnement des formations au cours de cette période :

- Continuité pédagogique du 23 mars au 26 mai 2020 :

- GFE09 et GFE17 (fin de ces formations au 30.06.2020),
- Surveillant visiteur de nuit (SVN) - Fin au 30.06.2020,
- Assistante de vie aux familles - fin le 12.06.2020.

- Formation suspendue (reprise au 19 mai 2020 en présentiel) :

- Titre Agent de Propreté et d'Hygiène - fin de cette formation le 30.06.2020.

- Formations reportées :

- Nouveaux marchés : HSP (Hôtellerie, restauration) et SVN (Surveillant, visiteur de nuit) --->

Impact financier au titre de 2020 : Recettes à hauteur de 359 340 € au lieu de 561 958 €

- HACCP et métiers de la propreté
- Formations diverses (CNFPT, ...)

- Apprentissage ADVF : maintenue en entreprise

Par ailleurs, la région a procédé au solde GFE09 et GFE17 pour les années 2017, 2018 à la suite de leur contrôle. Après versement du solde de la Région, il est constaté une différence de - 26 039.03 € dans le compte 706 (Formations - Ressources publiques) au vu des produits à recevoir comptabilisés au 31.12.2019. Cependant, nous avons également constaté une provision pour risque de 26 039.03 € au 31.12.2019 à ce titre. Cette provision a été reprise en totalité au 31.12.2020. Ainsi, les produits courants n'ont aucun impact. La reprise neutralise en totalité l'écart des provisions sur les soldes à recevoir.

Durant l'année 2020, l'association a remporté un appel d'offre avec la région pour une Habilitation de Service Public (HSP) sur l'hôtellerie restauration. Cette convention prend le relais, en termes de ressources pour FARE 16, du marché SPRF (qui s'est terminé le 30/06/2020) jusqu'au 30/12/2022.

Depuis le 01.09.2020, le centre de formation FARE16 a ouvert une filière d'alternance par la création d'UFA (Unité de formation par alternance) rattachée au CFA Aspect Aquitaine. La convention avec le CFA a été signée le 18/12/2020 avec effet au 1^{er} janvier 2021, néanmoins, les formations ont débuté courant 2020.

La reconnaissance des produits de l'activité alternance s'est faite au 31/12/2020 en fonction du nombre d'heures de formations dispensées. Dans ce cadre, une comptabilité analytique sera mise en place pour l'année 2021. Les produits générés par cette activité s'élèvent pour l'exercice 2020 à 31 953 €.

2) Présentation de l'entité

L'association a pour objet d'assumer la responsabilité d'établissements de formation permettant d'offrir à des jeunes en apprentissage et à des adultes, une formation générale, technologique et professionnelle répondant aux objectifs de la formation professionnelle tout au long de la vie.

3) Principes et méthodes comptables :

Les Comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- . continuité d'exploitation,
- . permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices comptables,

conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2014-03 et du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales à but non lucratif et suivant le cadre comptable spécifique à l'enseignement catholique défini par la commission comptable de la FNOGEC :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

4) Changement de méthode comptable

Les états financiers ont été établis en conformité avec les différents principes comptables généraux du règlement ANC n°2014-03 sous réserve des dispositions particulières et notamment des principes énoncés dans le règlement ANC n°2018-06 spécifique aux associations. Les comptes annuels du précédent exercice ayant été établis en conformité avec le règlement CRC 99-01, l'application à compter du 01/01/2020 du nouveau règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Ce changement de méthode n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes annuels.

5) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2019	2020	Variation	%
Formations visant une certification	65 555,95	61 163.66	-4 392.29	-6.70
Heures formation professionnelle	2 326,00	5 779.00	+ 3 453.00	+148.45
Heures Bilan (orientation, accompagnement)	1 131,00	542.25	-588.75	-52.06
TOTAL	69 012,00	67 484.91	-1 527.09	-2.21

6) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2019	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2020	Variation	%
Centre de Formation FARE 16	15,02	14,00	-1,02	-6.79
TOTAL	15,02	14,00	-1,02	-6.79

II. INFORMATIONS SUR LE BILAN

1) BILAN ACTIF

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros oeuvre)	25 à 50 ans	2 à 4%
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66%
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Agencements intérieurs et décoration (cloisons carrelages..)	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Equipements lourds de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5%
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20%
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel pédagogique (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel de bureau (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Equipements pédagogiques lourds (financés par la taxe d'apprentissage)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Logiciels	1 an	100%

NATURE	Montant Brut au 01/01/2020	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	11 208,00	0,00	0,00	0,00	11 208,00
Immobilisations corporelles	32 084.64	1 429.02	0,00	0,00	33 513.66
TOTAL	43 292,64	1 429,02	0,00	0,00	44 721,66

Parmi les acquisitions principales :

- Matériel informatique : 1 429.02 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/01/2020	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	8 981,75	2 226,25	0,00	0,00	11 208,00
Immobilisations corporelles	30 275,63	616,49	0,00	0,00	30 892,12
TOTAL	39 257,38	2 842,74	0,00	0,00	42 100,12

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/01/2020	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations financières	2 000,00	20,00	0,00	2 020,00

d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2019	2020	Variation	%	2019	2020	Variation	%
Clients	162 016,30	76 035,60	-85 980,70	-53,07	723,36	1 051,36	328,00	+45,34
Autres créances	162 069,39	297 208,08	135 138,69	+83,38	0,00	0,00	0,00	NS
TOTAL	324 085,69	373 243,68	49 157,99	+15,17	723,36	1 051,36	328,00	+45,34

e. Comptes de régularisation Actif

	2019	2020	Variation	%
Charges constatées d'avance	11 128,13	3 525,40	-7 602,73	-68,32

Dont :

- Edenred - Tickets Services 2020 : 2 576,00 €

2) BILAN PASSIF

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	105 618.63	0,00	0,00	105 618.63
Réserves	157 972.55	0,00	0,00	157 972.55
Report à nouveau	43 891.03	35 314.00	0,00	79 205.03
Excédent ou déficit de l'exercice	35 314.00	44 473.92	35 314.00	44 473.92
TOTAL	342 796.21	0,00	0,00	387 270.13

Affectation de résultat 2019 :

L'assemblée générale en date du 09/07/2020 a approuvé les comptes. Le résultat de 35 314.00 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/01/2020	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/12/2020
Autres provisions pour risques	26 039,03	19 148,67	26 039,03	0,00	0,00	19 148,67
Provision indemnité départ en retraite	0,00	1 525,83	0,00	0,00	0,00	1 525,83
TOTAL	26 039,03	20 674,50	26 039,03	0,00	0,00	20 674,50

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/12/2020 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/12 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/01/2020	Montant en fin d'exercice au 31/12/2020	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts	0,00	0,00	0,00	NS	0,00	0,00
Dettes Financières Diverses	0,00	0,00	0,00	NS	0,00	0,00
Sous-total : Dettes Financières	0,00	0,00	0,00	NS	0,00	0,00
Avances acomptes clients	0,00	320,00	320,00	NS	320,00	0,00
Fournisseurs & cptes rattachés	222 777,50	164 742,26	-58 035,24	-26.05	164 742,26	0,00
Dettes sociales & fiscales	48 912,38	38 065,67	-10 846,71	-22.18	38 065,67	0,00
Autres dettes	11 408,78	13 745,45	2 336,67	+20.63	13 745,45	0,00
Sous-total : Autres Dettes	283 098,66	216 873,38	-66 225,28	-23.39	216 873,38	0,00
TOTAL	283 098,66	216 873,38	-66 225,28	-23.39	216 873,38	0,00

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2019	2020	Variation	%
Produits constatés d'avance	24 928,22	24 928,22	0,00	0,00

Compensation GFE09 2019 : 24 928.22 €

III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) Evolution des centres de charges et produits :

Centres de Produits Courants (-8,65 %)

· Cotisations	NS
· Ventes de biens et services	-10,52 %
· Reprise s/amts, provision et transfert de charges	NS
· Autres produits	NS

Centres de Charges Courantes (-9,64 %)

· Autres charges et charges externes	-15,84 %
· Impôts, taxes et versements assimilés	-16,46 %
· Salaires et traitement	-5,51 %
· Charges sociales	-6,67%
· Dotations aux amts et aux dépréciations	-31,23 %
· Dotations aux provisions	NS
· Autres charges	-22,93 %

2) Tableau d'évolution des prestations :

ETAT ET COLLECTIVITES	2019	2020	Variation	%
Formations - Ressources Publiques	1 014 052,29	882 791,35	-131 260,94	-12,94
Prestations UFA	0,00	31 952,63	+31 952,63	+100,00
Frais de premier équipement UFA	0,00	1 135,84	+1 135,84	+100,00
Mise à disposition du personnel	13 586,88	9 104,54	-4 482,34	-32,99
Frais liés aux stagiaires	17 976,82	10 553,31	-7 423,51	-41,29
TOTAL	1 045 615,99	935 537,67	-110 078,32	-10,52

3) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels (3 110,76)

- Produits sur exercices antérieurs :	3 079,81 €
- Divers :	30,95 €

Les Charges Exceptionnelles (343,80)

- Charges sur exercices antérieurs :	343,48 €
- Divers :	0,32

IV. AUTRES INFORMATIONS

1) Engagements en crédit-bail

NATURE	Montant global	Montant restant à régler	Date de fin et durée
Location Véhicule	12 081,78	0,00	07/2022 (37 mois)
Location copieur	0,00	0,00	356.68 € par trimestre

2) Contributions volontaires en nature :

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature. Pour l'association, il s'agit exclusivement de celles engagées par les administrateurs. A ce titre, la gouvernance estime que leur valorisation reste non significative par rapport aux comptes de l'association.

3) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

Centre de Formation FARE 16

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre de Formation FARE 16 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y ROUMILHAC

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : Téléport 1 - @7 bis avenue Galilée – 86360 CHASSENEUIL DU POITOU - Tél. : 05 49 49 49 10
RCS NIORT B 513 527 747 - APE 6920 Z - TVA : FR 56 513 527 747

NIORT - FONTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NANTES - PARIS - TOURS

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- La note n°1 « Faits majeurs de l'exercice » qui expose les impacts de la crise sanitaire pour l'association,
- La note n°4 « Changement comptable » qui expose le changement du plan comptable et de la présentation des états financiers relatifs à l'application du nouveau règlement ANC 2018-06.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme mentionné ci-avant, la note de l'annexe « changement comptable » expose le changement du plan comptable et de la présentation des états financiers lié à l'application du nouveau règlement ANC 2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

IV - Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Futuroscope, le 9 juin 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Roumilhac



Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé